

Photovoltaïque à Lablachère :

n°1 Lumière sur le Varlet



©Simon Bugnon - Fauvette Orphée



**Collectif
Garrigues
vivantes**

**Réponse du
Collectif Garrigues Vivantes
au document diffusé par la
Société Soleil du Varlet**



Contexte et historique de la zone du Varlet



Tout a commencé en 2016, avec un projet de carrière porté par un entrepreneur ambitieux. Ce projet échoua grâce notamment à une mobilisation citoyenne qui a manifesté l'intérêt de nombreux habitants pour ce site.

Dépit par cet échec l'entrepreneur a cherché tous les moyens pour artificialiser et rentabiliser le site. Est apparu ainsi un projet d'aire de grand passage pour les gens du voyage, vite rejeté. Puis en 2019 un grand projet de centrale photovoltaïque porté par TOTAL. Ce projet fut abandonné lui aussi.

Entre temps la ZAE du Varlet a été agrandie, au-delà de ce que permettait l'inclusion du site en zone Natura 2000. Il est d'ailleurs prévu une modification du PLUi pour pallier certains inconvénients : sauvegarde d'arbres remarquables, maintien de corridors biologiques, mise en réserve de parcelles.

En 2022, un deuxième projet de centrale photovoltaïque est lancé par des entrepreneurs des Vans. La loi APER votée en 2023 leur donne des ailes. En 2024 un autre projet de centrale photovoltaïque est envisagé, toujours sur le Serre du Varlet.

Cette situation illustre un combat sans cesse renaissant entre la recherche de profits individuels et le maintien du patrimoine naturel commun. Ce combat connaît un de ses derniers rebondissements mais c'est la première fois que le promoteur prend les citoyens à témoin de ses ambitions cachées maladroitement sous de bonnes intentions. C'est ainsi que celui-ci a diffusé récemment un document qui contenait **trop de falsifications et de dissimulations** pour rester sans réponse.

Des réseaux d'influence



Les promoteurs de ces projets sont-ils totalement tournés vers un avenir soutenable, vivant, et solidaire ? Le principal propriétaire des lieux a fait l'objet de condamnations pour atteintes à l'environnement, bloque des terres à vocation pastorale depuis des années afin de les dédier aux mesures compensatoires de ses projets ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

On peut donc douter de sa volonté réelle de soutenir le pastoralisme et la biodiversité. Du côté de VERSO Energy, l'un de ses dirigeants, Xavier Caïtuoli, ex membre de Total Énergie, finance des partis politiques. Le souci de notre territoire ardéchois n'est sans doute pas la motivation principale de ces acteurs qui ne vont pas créer d'emplois chez nous !



**Des retombées économiques
pour le territoire**



L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres naturelles, agricoles et forestières, est financière. La marge générée par les installations photovoltaïques au sol est de 50 000 à 200 000 € par ha et par an ! Cette manne financière revient d'abord aux industriels, bien au-delà des quelques milliers d'euros versés aux propriétaires et aux collectivités.



Le pastoralisme, plus que jamais vivant à Lablachère et ailleurs !

Depuis des siècles brebis, chèvres, vaches pâturent les plateaux calcaires de Lablachère et ont contribué à transmettre la richesse écologique qu'on lui reconnaît aujourd'hui. **Sur la commune de Lablachère même, on ne compte pas moins de trois élevages de brebis et chèvres, et deux élevages de bovins.** C'est bien dans tout le Sud Ardèche que les pratiques pastorales se poursuivent avec des dizaines de troupeaux pâturant à l'année, produisant viande, lait ou laine grâce à la ressource pastorale !

Qu'ils soient gardés ou clôturés les troupeaux profitent d'une ressource naturelle et spontanée de grande qualité. Soutenus par les mairies comme à Chandolas avec la ferme communale, ou par les locaux, les troupeaux et leurs berger-es font partie intégrante de la vie des Gras depuis toujours et pour longtemps.

Que mangent les bêtes sur les Gras ?

Aphyllhante (Bergigou), bromes, plantes annuelles ou pérennes... La qualité des pâturages des gras est indiscutable, c'est pour cela qu'ils sont des zones prisées pour l'alimentation des bêtes. Pour autant, ces milieux sont aussi fragiles et nécessitent une gestion délicate afin de ne pas les abîmer, ni les appauvrir. **Il faut compter 1,5 hectares par an pour couvrir les besoins d'une seule brebis.**

Le projet de Soleil du Varlet/Verso Energy, qui accorde 2 hectares au pâturage, ne permettra donc en rien de faire vivre le pastoralisme comme annoncé récemment par les entrepreneurs, d'autant que l'accès à ces garrigues est refusé aux troupeaux depuis plusieurs années. Bien au contraire, **ce projet va définitivement abîmer paysage, flore et faune sur les surfaces aménagées.**

Et pourquoi pas des brebis sous les panneaux ? Parce que de trop nombreux exemple en Ardèche (Lanas) ou ailleurs montrent que **la ressource en herbe perd en qualité, comme en quantité, et que les bêtes sont rarement à leur aise de vivre sous les panneaux.**

Le projet du Varlet fait donc fi des dizaines d'élevages présents, nie les réalités agronomiques du pastoralisme et tente de l'utiliser pour justifier son projet mortifère. L'association Bergigou, portée par des éleveurs et éleveuses du sud Ardèche, dénonce donc les communications de l'entreprise Soleil du Varlet.



Le saviez-vous ?

Les éleveurs, sans s'en douter peut-être, contribuent à la capture du carbone dans les milieux qu'ils entretiennent. Cette captation peut aller de 0,5 t par ha à 2 t/ha en fonction de la densité du couvert arboré.

~~Réintroduire une activité pastorale ovine extensive~~

Le risque incendie



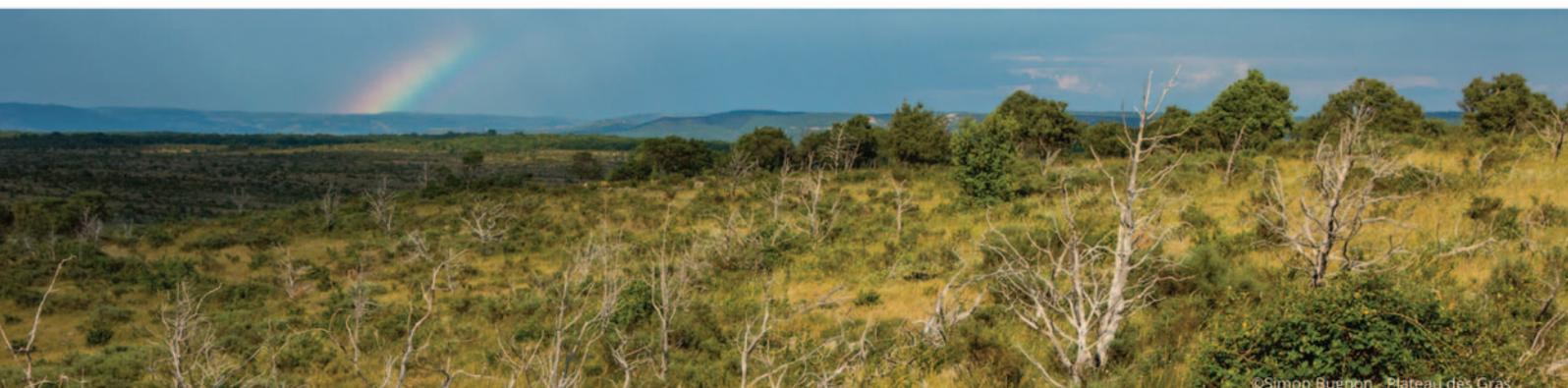
La publicité des promoteurs oublie encore une réalité : le risque d'incendie.

En 2019 un incendie a éclaté sur une partie du Serre du Varlet montrant qu'en été la zone est inflammable. Or les grandes surfaces de panneaux, dont la température peut atteindre 80°C, aggravent ce risque en constituant des îlots de chaleur et en empêchant les pompiers d'intervenir avec de l'eau sur les panneaux.

Photo prise à l'entrée de la centrale de Lanas

PROTOCOLE INTERVENTION POMPIERS

- Ne pas utiliser de lance à jet direct.
- Prendre garde aux eaux de ruissellement en contact direct avec l'installation PV.



Préservation de la biodiversité

Si la faune et la flore de la zone du Varlet sont menacées c'est par l'artificialisation des sols et les pollutions. La dynamique de fermeture des milieux (colonisation par les ligneux) est lente sur le Varlet. La comparaison entre les photos aériennes de 1950 et d'aujourd'hui montre une densification très faible du couvert végétal, qu'un pâturage extensif permet normalement de contenir. Et l'examen, facile, du terrain montre l'absence de sols profonds en raison de l'affleurement de la roche-mère.

Les inventaires réalisés lors du projet de 2019 ainsi que ceux qui sont menés régulièrement par les naturalistes montrent une biodiversité typique des milieux ouverts depuis une longue durée. A l'inverse, en modifiant profondément la singularité du milieu naturel par son installation (défrichage total, modification des sols, ombrage, répartition des eaux de pluie...), une centrale photovoltaïque porterait un coup de grâce à ces végétations et à toute la diversité qu'elles hébergent. **Et pour une grande part, ces changements sont complètement irréversibles.**

Il n'est pas question d'établir une continuité entre la ZAE du Varlet et le projet de centrale comme l'ambitionnent les promoteurs. Le souci actuel des autorités publiques est au contraire de matérialiser la limite de la zone et d'empêcher tout débordement et extension de celle-ci. Ce site **Natura 2000 est en fait déjà très artificialisé sur la commune de Lablachère et si l'Etat autorisait une nouvelle artificialisation, il serait en défaut vis-à-vis de ses engagements européens.**

Il est évident que **les usines PV au sol impactent lourdement la biodiversité.** C'est pourquoi le **Conseil National de la Protection de la Nature**, devant la multiplication de ces projets photovoltaïque en zones naturelles, agricoles et forestières, s'est lui-même saisi de la question et a émis un rapport comportant comme avis n° 1 : **« mettre un terme à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol dans les aires protégées et les espaces semi-naturels, naturels et forestiers ».**

Dans les mesures de compensation envisagées le promoteur parle aussi de l'intérêt d'utiliser des pieux battus comme fondations pour éviter la bétonisation des sols. **Saviez-vous que 3564 pieux sont prévus au Varlet ? Par quel miracle ce procédé va t'il imiter l'impact au sol ?**

Un site menacé par le recul des activités agricoles

Classé en zone Natura 2000, le site est aujourd'hui **menacé par une perte de biodiversité en raison du recul du pastoralisme extensif.** Autrefois cultivés et pâturés, les milieux naturels composés de garrigues et de pelouses sèches sont désormais laissés en friche. À terme, l'absence d'entretien ou d'activité pastorale pourrait malheureusement conduire au recul de ces milieux ouverts.



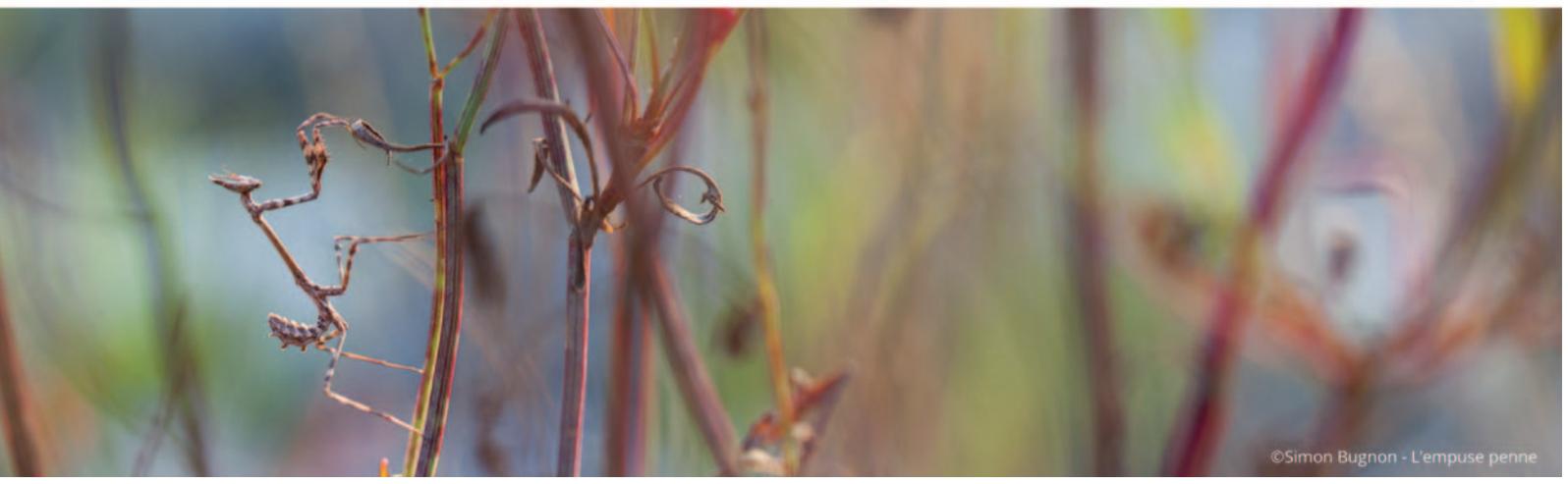
**Une énergie verte
produite localement...**

**Mais consommée
ailleurs !**

Des réseaux électriques



L'électricité produite, quand l'ensoleillement sera suffisant, c'est-à-dire entre 15 et 20% de l'année, ne sera pas consommée sur place. **Il faudra creuser des tranchées et installer des câbles** pour conduire cette électricité sur le réseau général au niveau de Laurac. **Autant de coûts et d'artificialisation des sols supplémentaires.**



Une autre transition énergétique

La « Transition énergétique » officielle actuelle qui est la cause première de ces centrales photovoltaïques au sol, repose sur l'hypothèse d'une augmentation massive de la consommation d'électricité selon des scénarios spéculatifs nécessitant un développement massif des moyens de production. Pourtant la France produit actuellement plus d'électricité qu'elle n'en consomme et la demande a tendance à baisser en raison notamment de l'augmentation considérable, que chacun peut éprouver sur sa facture, du prix de l'électricité.

A l'échelle du sud Ardèche, 63 hectares ont déjà été couverts de panneaux et près de 280 hectares sont envisagés. A titre de comparaison, **ces projets représentent à eux-seuls l'équivalent de 10 ans d'urbanisation pour le département de l'Ardèche**. Des superficies déjà bien au-delà de la moyenne nationale, ramenées au nombre d'habitants.

L'opposition au projet du Varlet/Verso Energy est une opposition consciente de l'ampleur du sujet à l'échelle du département et même au-delà. Partout des collectifs citoyens refusent l'implantation de ces panneaux au sol, affrontant un mouvement puissant, facilité par des politiques publiques et des entreprises aux projets affûtés par des communications mensongères si besoin.

Pour revenir aux besoins réels des citoyens, économiser l'énergie et éviter les prises de profits indus par des spéculateurs, il serait préférable de développer largement l'auto-consommation à partir de production sur des toitures ou des espaces trop dégradés pour pouvoir être restaurés.

Des exemples locaux de production vertueuse et solidaire d'électricité :

La communauté de communes Pays des Vans en Cévennes et la commune de Rosières, ont défini des ZADER (zones d'accélération et de développement des énergies renouvelables) prioritairement sur des toitures. La communauté de communes de Berg et Coiron a repéré 5 hectares de toitures sur des hangars agricoles. La communauté de communes Rhône Coiron est à l'initiative de la création de la société locale ARC EnR, avec ses partenaires Sud VivaRhône Energies, Enercoop Auvergne Rhône Alpes et CoopaWatt. Leur projet est de solariser une trentaine de toitures sur les bâtiments communaux de ce territoire.

**UN PROJET DE TERRITOIRE ENGAGÉ
DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Encore des oublis !

Des calculs à vérifier ❖

Selon Le Soleil du Varlet/Verso Energy, la centrale assurerait « la consommation annuelle de 6500 habitants, soit plus de 70% de la population de la Com Com Beaume-Drobie ». Il s'agit évidemment d'une spéculation. La production espérée, en cas de conditions favorables, de 13445 MWh, peut idéalement couvrir la consommation annuelle de 1920 personnes car la consommation annuelle totale par habitant est en France de 7 Mwh.

De toute manière si les habitants devaient compter sur la centrale photovoltaïque pour leur alimentation en électricité ils seraient en panne la plupart du temps. L'électricité produite ne sera pas consommée sur place et ira sur le réseau global où elle pourra augmenter le risque de surproduction. Qu'on se rassure donc : si le projet ne voit pas le jour personne ne manquera d'électricité et l'on paiera même un petit peu moins cher sa facture.

Le collectif Garrigues Vivantes défend le présent et l'avenir des Gras et collines du Sud Ardèche en ce qu'ils ont de zones de biodiversité privilégiées, de zones agricoles permettant l'élevage extensif sain et respectant le bien-être animal, et d'espaces de vie pour tous ceux qui aiment parcourir ces paysages. Il participe d'un mouvement à grande échelle de collectifs citoyens qui refusent l'implantation de centrales photovoltaïques sur des espaces naturels, agricoles et forestiers.

